

[Livret d'accueil du patient](#)

Livret d'accueil du patient en vidéo

For privacy reasons YouTube needs your permission to be loaded. For more details, please see our [Protection des données à caractère personnel](#).

[I Accept](#)

Il est important de réaliser votre **pré-admission** avant votre séjour à l'hôpital.
Votre dossier comprend les éléments suivants :

- Pièce d'identité avec photo.
- Carte Vitale en cours de validité ou l'attestation d'ouverture de droits sécurité sociale ou Aide Médicale d'État (AME).
- Carte de mutuelle ou d'assurance complémentaire santé, ou votre attestation de Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU complémentaire).
- Attestation indiquant le ou les noms des titulaires de l'autorité parentale pour les mineurs ou du tuteur ou curateur pour les personnes majeures protégées.
- Justificatif récent du domicile.

Constituez votre **dossier administratif** dès que possible

En cas d'hospitalisation en urgence, votre admission sera à **régulariser** dès votre arrivée

Pour l'hospitalisation des mineurs, une personne titulaire de l'autorité parentale (avec pièce d'identité, livret de famille ou décision du juge des affaires familiales) doit être présente à

l'entrée et à la sortie de l'enfant.

Dans le cadre d'une intervention chirurgicale, une autorisation d'opérer du titulaire de l'autorité parentale sera demandée.

Pour toute intervention chirurgicale, si l'hospitalisé est une personne **majeure sous tutelle**, une autorisation d'opérer du tuteur sera impérative.